

Chanoine Brugière

Périgueux St Martin



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Paroisse actuelle de Saint-Martin (érigée en 1863)
(Le premier chiffre indique l'orientation; l'autre
nombre indique les maisons.)

Barbadeau... 4 ^o N. — 2.	S ^t Hermitage 2 ^o O. — 3
Beaupuy... 4 ^o O.N. — 10.	Les Tambes 2 ^o N.O. — 2
La Beaumontine... 5 ^o O. — 2.	Puy-Bernard 2 ^o N. — 2
La Briqueterie... 4 ^o O. — 3.	Puy-Rousseau 1 ^o 500N. — 2
Cablère... 3 ^o N.O. — 3.	Saillegourd 5 ^o O. — 4
Les Chaumière... 1 ^o . — 4	Le Toulon 2 ^o O. — 200
Font-Pinguet... 1 ^o . — 15.	Les Vergnes 1 ^o N. — 4
La Glacière... 1 ^o O. — 1.	Pit-Suigrousseau... —
Le Gourd-de-l'Arche 4 ^o O. — 2	Eglise S ^t Jean 2 ^o N.O. —

L'église de St-Martin fut vendue à la révolution. —
La Cure fut aussi vendue; Jean Samon en devint
adjudicataire le 21 floréal an 2 pour la somme de
16.000^f. Elle se composait alors d'une maison, d'une
Cour et d'un jardin. (Arch. Dep. 2430 15^e f. n^o 185.
et 2547 n^o 28)

Aujourd'hui la Cure n'a point de presbytère; il
est logé dans des locaux de la fabrique qui fournissent 600 fr.
Cures et Vicaires de St-Martin.

Jean Robert... 1500	Lussac Cure... 1721
J. Fraud vic... 1610	François Salot Cure... 1722
Boyeau vic... 1610	Bouchevic... 1722
Toussaint vic... 1645	Sambert... 1722
Parguet... 1680	
de Méridieu Cure Chammet 1680	C. Polydore 1683. 11
Barbarin vic... 1688	
Maurin Cure... 1688, 1700	

Dans cette paroisse se trouvent l'église St-Jean
qui a remplacé au Toulon l'église St-Charles, le
Grand Séminaire, les Sœurs de l'Espérance, du
Carmel et de St-Vincent.

L'église de St-Martin est l'œuvre du 16^e siècle pasteur de
cette paroisse. On la vit avec un courage audacieux de
tout éloger, non seulement en France mais encore en
Belgique, en Autriche, en Hongrie et jusqu'en Amé-
rique tendre la main pour secours à son peuple
les avantages d'une église qui est bien la porte
du ciel.

Religion morale. On voit dans les ateliers
du chemin occupent un très grand nombre d'ou-
vriers et d'ouvrières dont la plupart résident avec
leur famille dans la paroisse. Si la religion et la
morale ont quelquefois à souffrir à cause de
quelques uns, il en est d'autres plus honorables
se sentent étrangers et inconnus, les autres qui
fréquentent et aiment l'église portent l'édifica-
tion et ainsi leurs offrandes pour l'achèvement de
l'édifice.

Il y a à St-Martin un bon noyau de piété que
les congrégations établies dans la paroisse entretiennent
et augmentent chaque jour. Les sœurs de St-Vincent
ne sont pas étrangères à ce mouvement salutaire
et secondent en cela le pasteur qui travaille avec
bien à l'édification de sa âme qu'à celle des âmes
de son église.

La Conférence de St-Vincent de Paul est établie
dans la paroisse.

L'ancienne église qu'a remplacée celle que l'on voit
au Toulon était sous le vocable de S^t Charlemagne.
Au 19^{ème} s. bibl. nat. fonds Périgord on cite une vente
faite par le comte de Périgord (lequel ?) et qui consistait
en chaires et chataigniers, forges de fer, moulins à
battre cuivre et fer, paille et chanvres, fontaine
alumineuse près Périgueux et une église bâtie par
Charlemagne dont elle porte le nom etc...
Celle église avait appartenu aux Dominicains
ou Jacobins avant leur établissement en ville.
Il y eut aussi près de là le prieuré de S^t Charle-
magne. En 1789 en était prieur Messire Aubin-Félic
Durand, prêtre, docteur en théologie, chanoine de
l'église métropolitaine et primatiale de S^t André
de Bordeaux et en même temps chapelain de
Notre-Dame du Soulas diocèse et sénéchaussée
de Périgueux etc etc... demeurant à Bordeaux
(Extrait des procès verbaux pour la représentation
aux Etats Généraux (acte du 21 février 1789)).

A quelques centaines de mètres et dominant
l'église actuelle du Toulon, au lieu dit l'Hermitage
est un rocher curieux par ses sculptures.
L'ensemble offre l'apparence d'une croûte divisée
par une faille horizontale. Le tout est orné de
reliefs de la belle époque de la renaissance.
Entre autres sculptures on distingue un poisson. On
sait qu'anciennement le poisson figurait le Christ,
mais nous croyons qu'ici il désigne les armes de
quelque famille bienfaitrice du monastère que la
tradition place en ce lieu, peut-être un membre
des Rohan. Chabot long-temps propriétaire du
repaire noble de Cablane, très-voisin de l'Her-
mitage. Au pied du rocher qui porte le bas-relief
et un rond-point en pierre de taille semblable
au sanctuaire de nos églises. Sur la plate-forme
qui domine le rocher on distingue deux cellules
desert à huit mètres carrés, reliées entr'elles par
un étroit passage. Elles sont creusées dans le roc
et entièrement obstruées par la terre.

Grand séminaire. Commencé en 1840 par M^{gr}
Goussier il a été solennellement béni par le même
prélat le 13 mai 1851. M^{gr} Goussier était alors
cardinal et assisté des Evêques de Périgueux, de
Tulle, d'Angoulême et de Cahors. Le titulaire de
l'ancien grand séminaire, S^t Pierre apôtre, lui
a été conservé. La chapelle a été consacrée le
5 août 1851 par S^{te} le Cardinal Donnet assisté
de NN^{ss} les Evêques de Périgueux, de Sarcelles,
d'Angoulême et de Poitiers.
Les deux chapelles latérales sont dédiées à Notre-
Dame et à S^t Jean.

Les vitraux qui ornent cette église sont ad-
mirés des connaisseurs; ils sont de M. Didron.
L'ancien grand séminaire se trouvait avant
la révolution dans la Cité. Ce qu'il reste des bâti-
ments est employé à des casernes. On l'appela
d'abord la Grande Mission. Jean de la Croix de
Chantérac, ami de S^t Vincent de Paul s'unit avec
cinq autres prêtres pour former une société de
missionnaires en 1646. Sous M^{gr} Philibert de
Brandon, en mai 1651, des lettres patentes du Roi
érigèrent cette société en congrégation religieuse
sous le nom de Mission ou Grande Mission pour la
distinguer du petit séminaire appelé la Petite
Mission. Le séminaire des Ordinaires fondé par M^{gr}
de la Béraudière fut uni à la Mission par M^{gr}
Guillaume le Boux, le 24 septembre 1672 et on
lui donna à desservir plusieurs cures. Le dernier

supérieur est le vénérable M. Sinares mort misérablement dans le Couvent de Notre-Dame, devenu une maison de détention. Voici quels étaient en 89 les membres de cette Congrégation dont plusieurs ont été, à la gloire du diocèse et de l'Eglise, confesseurs de la foi. (Procès-Verbal pour la nomination des députés aux Etats Généraux). ... Avons nommé J. B. Lasserre notre syndic pour comparaître à ladite assemblée. Ont signé: Sinares supérieur, Contier prêtre missionnaire, Curé de Bergerac, Vergnas, Gastaudias, Casbaynes Desvieux, Jean Bruguère, Dugoure, Lasserre Bournazel, Drivet et Sacroix. —

(1) voir le chroniqueur 1853 p. 154.

Le Petit Séminaire, ou la Petite Mission, relevait de la précédente. Il fut fondé en 1774 derrière la Cathédrale, par M^{gr} Pierre Clément qui lui assura des revenus et lui légua sa bibliothèque. On y faisait les humanités, deux années de philosophie et de mathématiques et trois années de théologie. Le dernier supérieur est M. Cluzeau.

La Congrégation des Sœurs de l'Espérance fondée à Bordeaux en 1836 par M. l'Abbé Noailles a pour but le soin des malades à domicile. Elles sont établies à Périgueux près du Grand Séminaire. Leur Chapelle sous le vocable de N.D. de l'Espérance ou de l'Attente, Expectatio partus, 18 décembre a été béni le 8 du même mois, en 1889.

Le Couvent des Carmélites est situé sur la droite de la route d'Angoulême au-delà du grand séminaire. En cette année 1886 il n'est pas encore achevé.

Paroisse St. Martin. Délimitation. Cette paroisse est limitée par celle de la Cité, Coulouvrier, Charolade et Champceyrin. Elle comprend dans sa circonscription toute la partie nord-est à partir de la rue des prisons, côté gauche jusqu'à la Combe des Darnes, longe la paroisse de Champceyrin, celle de Charolade jusqu'au moulin de Sallegourde et remonte la rivière de l'Al. jusqu'au Pont de la Cité. Elle suit alors la rue de la gare dont elle traverse le pont, aboutit aux quatre-chemins, suit la rue Thiers, la rue Félote, en prenant le côté gauche, traverse la rue d'Argoulême et regagne la rue des prisons.

Cette paroisse, supprimée à la révolution, a été érigée en succursale par ordonnance du 13 mai 1863 et en cure de deuxième classe par ordonnance du 27 février 1876.

St. Martin a formé commune à part, ayant son maire particulier jusqu'au 12 janvier 1813. Une ordonnance impériale la réunit alors à la commune de Périgueux.

Le chiffre de la population s'élève environ à sept mille âmes, en grande partie des ouvriers.

Revenus de la fabrique. Ils se composent principalement du produit des emplacements. Ce produit a été en 1881 de 3.200^{fr.}, total 3.328^{fr.}

Eglise. M. Lambert en est l'architecte. Il est difficile de préciser le style de cette église. Il y a du roman et du byzantin, mais nous ne connaissons point d'église à laquelle nous puissions la comparer. Elle ne manque pas d'ailleurs de majesté et ses deux belles coupoles sont d'un grand effet. Il est néanmoins dommage que l'immense étendue de ses arceaux ne permettent pas de dégager les bas côtés. Nous pensons que ce dégagement serait d'un plus beau coup d'œil et offrirait plus d'avantages et de facilité pour le culte. Ses deux frontons superposés qui ornent l'entrée ne sont peut-être pas non plus sans reproche. Sauf ces remarques, du reste personnelles, l'église de St. Martin avec sa belle nef pouvant contenir deux mille âmes, et ses deux coupoles dont l'une est richement ornée, offrira toujours un grand intérêt aux visiteurs. Elle a été bénite et livrée au culte en 1874 la veille de Noël et consacrée le

Le titulaire de cette église est St. Martin, évêque de Tours dont la fête est le 11 novembre. (1)

Deux églises avant la révolution ont porté le nom de St. Martin, l'une qui devint l'église des Jacobins, aujourd'hui St. Ursule; l'autre, église paroissiale, au faubourg et presque à l'entrée de la rue St. Martin dans un terrain occupé par des baux publics. Elle était d'une grande simplicité et de peu d'étendue 15 mètr. sur 9. Cela pouvait du reste bien suffire au curé pour ses cent paroissiens.

(1) On voit encore au musée de la ville, sous le n° 396, une statue du XII^e siècle, en pierre et brisée à mi-corps représentant St. Martin encore soldat et armé. Elle fut trouvée lors de la reconstruction de l'église actuelle de St. Ursule, une des anciennes églises dédiées à St. Martin.

On remarque dans l'église quelques tableaux de mérite qui se trouvaient autrefois dans celle de St. Front.

Jugement du Tribunal criminel du 3 thermidor
an 2 (21 juillet 1794). Le tribunal criminel
déclare 1^o L'Antoine Saverigne, ci-devant prêtre
et vicaire de la ci-devant paroisse de St. Silain
est convaincu d'avoir été sujet à la déportation,
pour n'avoir prêté aucun serment et ne
s'être pas rendu auprès l'administration de
son département dans le délai fixé par l'art.
14 de la loi du 30 vendémiaire

2^o que Séonarde Bruneaud et Catherine
Delord sa fille sont convaincus d'avoir reçu
et recélé sciemment dans la maison où elles
habitoient, ledit Antoine Saverigne, prêtre sujet
à la déportation et ayant encouru la peine
de mort

3^o que Jean Delord père, Jacques Delord fils
et Pierre Bial leur domestique ne sont pas con-
vaincus d'avoir reçu et recélé sciemment ledit
Antoine Saverigne, En conséquence le prési-
dent a prononcé que Jean Delord, père Ja-
ques Delord fils et Pierre Bial sont acquittés...

Et après avoir de nouveau entendu l'accu-
sateur public sur l'application de la loi, le
tribunal criminel ordonne qu'Antoine
Saverigne, prêtre, Séonarde Bruneaud et
Catherine Delord, seront livrés à l'exécuteur
des jugemens criminels, pour être mis à mort
dans les vingt quatre heures déclare tous
leurs biens acquis et confisqués au profit de
la république... fait et prononcé à Péri-
guex en audience publique du tribunal.

M. d'Alby pr^s, Dubrion juge, Pourteiron id.
Judret id., Debréas acc. pub., Saustière Greffier.
Antoine Saverigne, Séonarde Bruneaud fem-
me Delord, et Catherine Delord sa fille furent
exécutés à Périgux le 3 thermidor an 2 (21 juillet
1794) à trois heures du soir.

Extrait de l'ouvrage des Commis Greffiers inti-
tulé Le Tribunal Criminel etc tome 2 p. 781 et suiv.)

(Archiv. de l'Evêché. N° 296)

Érection en succursale de St-Martin. Périgueux. Livre à M. le Maire de la ville de Périgueux, l'autre à M. le Curé de la paroisse de la Cité, ayant pour objet d'appeler le conseil municipal et celui de la fabrique de la Cité à délibérer sur la nécessité de distraire une partie de la paroisse de la Cité pour cette partie être érigée en succursale sous le nom de paroisse St-Martin. — Vu 2^e la délibération du Conseil municipal de la ville de Périgueux émettant un avis favorable. — Vu 3^e la délibération du Conseil de fabrique de la Cité demandant le journement du projet. — Vu 4^e le plan d'ensemble de la ville de Périgueux avec indication de la circonscription de chacune des paroisses qui y sont établies, y compris St-Martin. — Vu 5^e Ensemble l'Etat 1^{er} de la population de la ville de Périgueux, 2^e la population de chacune des paroisses, y compris celle de St-Martin. 3^e de la superficie de la commune de Périgueux, 4^e de celle de la paroisse de la Cité, telle qu'elle existe actuellement, et 5^e de celle de St-Martin après la distraction de la partie enlevée à la Cité pour former la circonscription de la paroisse de St-Martin. — Considérant 1^{er} que par suite de l'établissement de quatre voies ferrées dont Périgueux est le point de jonction, la paroisse de la Cité, sur laquelle se trouvent la gare, les ateliers de construction de la Cité d'Orléans, les magasins de tabacs, la caserne, le Lycée, les Grisons etc. etc. a pris un développement qui depuis quatre ans a porté sa population de trois mille à près de neuf mille âmes, et que cette population tend à s'accroître chaque jour davantage. 2^e que cette église n'est nullement centrale et se trouve placée à l'une des extrémités de la circonscription, ce qui met une grande partie des fidèles dans l'impossibilité d'assister aux offices. 3^e que l'église de la Cité (et cette considération nous paraît répondre d'une manière péremptoire à toutes les objections du Conseil de fabrique que l'église de la Cité très intéressante comme monument du XII^e siècle en très bon état et parfaitement pourvue est néanmoins insuffisante pour contenir la population toujours croissante qui tend à s'agglomérer dans cette partie de la ville. 4^e que malgré la distraction de la paroisse de St-Martin prise en entier sur la paroisse de la Cité cette dernière conserve une

population de 5.296 habitants et par conséquent plus que suffisante pour absorber les soins d'un curé et d'un vicaire. 5^e que cette population tend également à s'accroître comme le prouvent une foule de constructions nouvelles qui s'élèvent dans les jardins qui avoisinent l'église de la Cité. 6^e que dans la partie conservée à la paroisse de la Cité se trouvent les quartiers les plus beaux, les plus riches et les mieux habités de la ville, ce qui permettra à la fabrique d'avoir toujours des ressources plus que suffisantes soit pour l'entretien de sa dette, soit pour l'entretien de l'église, soit pour subvenir aux dépenses de cette église. 7^e que la population comprise dans la circonscription affectée à la paroisse St-Martin et qui s'élève à 3.144 habitants, se compose en grande partie d'ouvriers, d'artisans et de métayers, pour lesquels l'érection de la succursale demandée est d'une nécessité indispensable au double point de vue de leurs intérêts matériels et surtout de leurs intérêts moraux. 8^e que 22 villages se trouvent à une distance moyenne de 2 Kilomètres de l'église actuelle de la Cité, ce qui prive les vieillards d'avisoir aux offices religieux et met les enfants dans l'impossibilité d'assister aux catéchismes, instructions etc. — 9^e que par suite des sacrifices que nous avons été heureux de nous imposer et par ceux non moins grands d'une partie des pauvres habitants de la section de St-Martin nous avons pu acheter les terrains nécessaires à la construction d'un presbytère et d'une église simple mais vaste et qui sous peu sera en voie de construction. — 10^e que jusqu'à ce que l'on puisse célébrer les saints offices dans l'église à construire le service religieux aura lieu dans un vaste local que nous sommes en mesure d'aproprier à cette destination. — 11^e qu'un moyen d'offrandes spontanées déjà la nouvelle église possède une partie des objets nécessaires à son ornementation, ainsi que les linges, vases sacrés et ornements strictement prescrits pour le service du culte. — 12^e qu'il serait tout à fait déplorable que les habitants de la section St-Martin qui déjà se sont imposés de grands sacrifices et sont disposés à s'en imposer de plus grands encore pour construire une église, avoir les offices et obtenir une succursale, soient frustrés dans leurs justes et légitimes espérances.

Par ces motifs — Nous avons statué et statuons :

Art. 1^{er}. La partie figurée au plan ci-joint par une teinte rouge est distraite de la cure actuelle de la Cité, commune de Périgueux, et il y est érigé une succursale sous le titre de St Martin.

Art. 2^e. La circonscription de cette succursale comprendra toute la partie de la commune de Périgueux, paroisse de la Cité, qui partant du pont neuf de la Cité longe la route de Bordeaux jusqu'aux quatre chemins, traverse les terrains de M. de Monbrun en diagonale, prend la rue Cité-Felicy jusqu'à la route d'Angoulême qu'elle suit jusqu'à la rue Combe des Dames qu'elle suit et se replie sur la plaine de Toulon et la rive droite de l'Isle jusqu'au pont de Bordeaux.

Art. 3^e. Il y sera nommé un desservant aussitôt que cette érection aura été sanctionnée par le Gouvernement.

Art. 4^e. Provisoirement et jusqu'à ce qu'on puisse faire les offices dans la nouvelle église le service religieux aura lieu dans un vaste local situé aux Gravières, point central de la nouvelle paroisse et que nous sommes en mesure d'approprier à cet effet.

Art. 5^e. Nous nous chargeons de pourvoir provisoirement au logement du Desservant jusqu'à ce que la commune de Périgueux dégrevée des dettes qui pèsent sur elle, puisse nous venir en aide dans la construction d'un presbytère.

Donné à Périgueux le 8 janvier 1863.
 (La paroisse St Martin a été érigée en succursale le 13 mai 1863, en cure de 2^e classe le 27 février 1874.)

Statue de St Martin (Mise à R.)

